

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 212

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales et M. Mesnier

ARTICLE 6 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article qui porte des dispositions incohérentes avec celles adoptées à l'article 6 *ter*.